



Plan sur l'accessibilité du Commissariat aux langues officielles

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la troisième année du Plan sur l'accessibilité 2023-2025

Sommaire exécutif

Le Commissariat aux langues officielles (le Commissariat) est heureux de publier son troisième et dernier rapport d'étape sur la mise en œuvre de son Plan sur l'accessibilité 2023-2025 (Plan sur l'accessibilité), dont la très grande majorité des initiatives sont réalisées.

En ce qui a trait à la préparation de ce rapport d'étape, les diverses directions du Commissariat ont rendu compte de la mise en place de leurs initiatives, et les membres du personnel en situation de handicap ont fait part de leur expérience et de leur perception au sujet de l'accessibilité au Commissariat et du Plan sur l'accessibilité.

Ce dernier rapport d'étape permettra de poursuivre les conversations et de pousser la réflexion auprès du personnel concerné afin de favoriser les mesures nécessaires pour reconnaître et éliminer les obstacles en matière d'accessibilité, et les prévenir.

Renseignements généraux

Personne responsable de la rétroaction

Au Commissariat, la personne responsable de recueillir la rétroaction relative au Plan sur l'accessibilité est Roxanne Comeau, directrice, Direction des politiques et recherche, Direction générale de l'orientation stratégique et des relations externes (auparavant Direction générale des politiques et des communications). Toute demande concernant les formats accessibles, l'accessibilité ou les obstacles à l'accessibilité, peut être acheminée par courriel à accessibilite-accessibility@clo-ocol.gc.ca, par téléphone au 1-613-410-1866 ou par courrier à l'adresse 30, rue Victoria, 6^e étage, Gatineau (Québec) K1A 0T8.

Loi canadienne sur l'accessibilité

En 2018, le gouvernement a présenté le projet de loi C-81, la *Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles* (la *Loi canadienne sur l'accessibilité*), qui a reçu la sanction royale en

juin 2019. Cette loi, en vigueur depuis le 11 juillet 2019, vise à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040.

Au titre de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#), les entités fédérales réglementées doivent faire rapport au public de leurs politiques et de leurs pratiques liées à la reconnaissance et à l'élimination des obstacles en publiant des plans sur l'accessibilité, des processus de rétroaction et des rapports d'étape.

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* préconise une approche proactive et inclusive pour la reconnaissance et l'élimination des obstacles au sein de l'administration publique fédérale. Elle prévoit sept domaines d'action :

- Emploi
- Environnement bâti
- Technologies de l'information et des communications (TIC)
- Communications, autres que les TIC
- Acquisition de biens, de services et d'installations
- Conception et prestation de programmes et de services
- Transport

Au titre de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, le Commissariat a préparé et publié, le 31 décembre 2022, un plan sur l'accessibilité. Ce rapport rend compte de l'avancement de ce plan pour la troisième et dernière année de sa mise en œuvre.

Organisation

Mandat

Le Commissariat appuie le commissaire aux langues officielles (le commissaire) dans sa mission d'agent du Parlement, qui consiste à veiller à la réalisation des grands objectifs de la *Loi sur les langues officielles* :

- L'égalité du français et de l'anglais au sein des institutions fédérales.
- Le maintien et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.
- L'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne en tenant compte de la diversité des régimes linguistiques provinciaux et territoriaux.
- Favoriser l'avenir du français au Québec.
- Préciser les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles.

Pour ce faire, le Commissariat a recours à deux principaux champs d'activités qui vont de pair et qui se complètent : la conformité et la promotion.

Ensemble des ressources humaines et des réponses au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux

Pour accomplir son mandat, le Commissariat employait, en 2025, 172 personnes à l'échelle nationale. Son administration centrale, située à Gatineau, au Québec, compte également

cinq bureaux régionaux : Moncton (Nouveau-Brunswick), Montréal (Québec), Toronto (Ontario), Winnipeg (Manitoba) et Edmonton (Alberta), et trois bureaux satellites (Vancouver, Regina et Sudbury).

En traitant de l'équité, de la diversité et de l'inclusion des groupes visés par l'équité en matière d'emploi, le Plan sur l'accessibilité 2023-2025 du Commissariat reprend les résultats du [Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux \(SAFF\) de 2020](#), auquel 148 membres du personnel de l'organisation ont répondu. Ces résultats, présentés de nouveau ci-dessous, sont accompagnés de ceux du [SAFF de 2022-2023](#), auquel 135 membres du personnel du Commissariat ont répondu. On observe ce qui suit :

- En 2020, 88 % des répondants ont affirmé se sentir acceptés comme membres à part entière de l'équipe et 92 % estimaient que les membres de leur unité de travail se comportaient de façon respectueuse. Les résultats de 2022 pour ces mêmes questions étaient similaires, avec 88 % et 94 % respectivement.
- En 2020, 85 % des répondants estimaient que le Commissariat respectait les différences individuelles (p. ex. culture, style de travail, idées, habiletés). En 2022, cette proportion descendait légèrement à 80 %.
- En 2020, certains répondants ont mentionné que l'organisation pourrait faire mieux en mettant en œuvre des activités et des pratiques à l'appui d'un milieu de travail diversifié.
- En 2020, 92 % des répondants ont affirmé se sentir traités avec respect. En 2022, cette proportion avait quelque peu baissé à 89 %.
- En 2020, 91 % des 23 répondants qui avaient demandé des mesures d'adaptation au travail (dont six en lien avec un handicap) s'estimaient satisfaits des mesures mises en place. En 2022, cette proportion avait considérablement diminué à 71 % pour 10 répondants.

Les résultats du Sondage 2024 seront utilisés dans le cadre du développement du prochain plan d'Accessibilité 2026-2028.

Personnes en situation de handicap selon les réponses au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux

En ce qui a trait aux employés au Commissariat en situation de handicap, 15 des 115 répondants (11,5 %) ont affirmé correspondre à cette situation, selon les réponses à la question numéro 118 dans le cadre du SAFF de 2022. À titre comparatif, parmi l'ensemble des répondants au SAFF dans les organismes et ministères participants, suivant leur [distribution selon les caractéristiques démographiques](#), 13 % se décrivaient comme une personne en situation de handicap en 2022 (en hausse depuis 2020 à 9 %, et encore depuis 2018 à 7 %).

Méthodologie pour la préparation et la publication du troisième rapport d'étape

L'approche méthodologique du Commissariat pour la préparation et la publication de son rapport d'étape 2025 a été la suivante :

- Effectuer une revue et une mise à jour des documents clés. Faire un appel aux directions générales et aux membres de la direction responsables, en septembre 2025, pour dresser

un rapport sur la mise en œuvre de leurs initiatives dans le cadre du Plan sur l'accessibilité 2023-2025 pour la dernière année.

- Lancer un appel à l'ensemble du personnel du Commissariat en septembre 2025 pour inviter les personnes en situation de handicap à participer à la consultation.

Présentation

Les pratiques exemplaires et les obstacles cernés dans le [Plan sur l'accessibilité 2023-2025 du Commissariat](#) sont d'abord présentés sous chaque domaine visé par l'article 5 de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#). L'état de mise en œuvre des initiatives prévues dans le Plan sur l'accessibilité 2023-2025 suit sous chaque domaine. Ensuite, l'approche retenue quant à la consultation des membres du personnel en situation de handicap est présentée.

Domaines visés par l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

Cette section porte sur la mise en œuvre des initiatives prévues dans le Plan sur l'accessibilité 2023-2025 pour la première année sous chacun des sept domaines visés par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. D'abord, elle rappelle, pour chaque domaine, les pratiques exemplaires établies et les obstacles cernés dans le Plan sur l'accessibilité, puis fait état de la mise en œuvre des initiatives prévues pour 2024.

Emploi

Le Plan sur l'accessibilité 2023-2025 du Commissariat établit les pratiques exemplaires ci-dessous et détermine les obstacles qui suivent.

Pratiques exemplaires établies dans le Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- Le Commissariat tient compte des besoins des personnes en situation de handicap depuis longtemps, bien avant l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.
- Dans le cadre de tous les processus de dotation, les employés doivent indiquer s'ils nécessitent des mesures d'adaptation pour participer pleinement et équitablement aux processus, afin d'éliminer les obstacles à leur emploi.
- Les gestionnaires délégués font parfois appel au Centre de psychologie du personnel de la Commission de la fonction publique pour déterminer la mesure d'adaptation optimale en fonction d'un handicap.
- Dans la liste de vérification pour l'arrivée d'un nouvel employé au Commissariat, les gestionnaires doivent indiquer qu'ils ont discuté avec la personne des mesures d'adaptation requises pour l'employé avant son entrée en fonction. Tout est mis en œuvre pour répondre aux besoins des employés qui nécessitent des mesures d'adaptation.
- Dans le cadre des exigences en matière de délégation du Commissariat, tous les gestionnaires subdélégués en dotation doivent suivre le cours « Pratiques d'embauche inclusives pour un effectif diversifié » de l'École de la fonction publique du Canada.

- Les futurs employés sont invités à remplir une déclaration volontaire d'auto-identification, dès leur nomination.
- Le Commissariat compte un groupe consultatif sur l'équité en matière d'emploi et la diversité, ainsi qu'un champion de l'équité en matière d'emploi, de la diversité et de l'inclusion. L'équipe des Ressources humaines collabore avec le champion à la publication de nombreuses communications sur la diversité et l'inclusion, tout au long de l'année. De plus, le Centre sur la diversité et l'inclusion du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines offre aux employés une grande gamme de renseignements.

Obstacles cernés dans le Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- L'énoncé des critères de mérite et la méthode d'évaluation ne sont pas toujours accessibles et inclusifs.
- Les gestionnaires et les employés peuvent entretenir des préjugés inconscients.
- Les documents et les formulaires des ressources humaines ne sont pas toujours disponibles en format accessible.
- Les employés ne connaissent pas les obligations et les droits en matière d'accessibilité.

Initiatives du Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- **Exiger que tous les employés suivent le cours en ligne « Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et la levée des obstacles à l'accessibilité » de l'École de la fonction publique du Canada (cours de deux heures, obligatoire pour l'ensemble du personnel).**

Mise en œuvre terminée

L'application de diverses mesures a contribué à ce que tous les employés suivent ce cours. En mai 2023, une lettre d'appel concernant les ententes de rendement de 2023-2024 a été publiée sur le site intranet du Commissariat pour recommander aux membres du personnel d'inclure cette formation dans leur plan d'apprentissage. Le cours et l'activité du Plan d'accessibilité ont été ajoutés dans les ententes de rendement des cadres.

- **Rappeler aux employés le plan sur l'accessibilité du Commissariat et les encourager à signaler les obstacles rencontrés par le personnel visé.**

Mise en œuvre terminée

En mai 2023, un rappel publié sur le site intranet du Commissariat invitait les employés à consulter le Plan sur l'accessibilité et à signaler les obstacles. Le rappel a été effectué à nouveau en 2024 par l'entremise d'un message du champion, et en 2025 par le moyen d'une lettre d'appel au sujet de la consultation du nouveau Plan sur l'accessibilité. Les employés ont également pu consulter ce dernier sur le site Web du Commissariat. Aucun employé n'a signalé d'obstacle.

- **Lancer une nouvelle lettre d'appel concernant l'auto-identification.**

Mise en œuvre reportée et solution de rechange

En juin 2023, un suivi a été effectué auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor afin de connaître la date de publication du nouveau questionnaire d'auto-identification. En septembre 2023,

l'information obtenue mentionnait que le questionnaire ne serait pas publié en 2023. En guise de solution, le Commissariat a publié en novembre 2023 une lettre d'appel sur son site intranet pour inviter les membres du personnel à remplir le Formulaire de déclaration volontaire sur l'équité en matière d'emploi. Le message s'adressait à ceux qui n'avaient pas rempli le formulaire, et ceux dont la situation avait changé.

- **Accroître l'utilisation des répertoires de personnes en situation de handicap des organismes centraux (p. ex. le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant).**

Mise en œuvre terminée

Diverses interventions ont servi à accroître l'utilisation de ces répertoires, notamment la participation du Salon de l'emploi du Congrès canadien annuel sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, la publication d'un message aux directeurs pour promouvoir l'embauche de personnes en situation de handicap, la diffusion de bassins de candidats, ainsi que la promotion du « Mois national de la sensibilisation à l'emploi des personnes en situation de handicap ». Malgré les efforts susmentionnés, les données disponibles ne démontrent pas de hausse quant à l'utilisation des répertoires de personnes en situation de handicap par les organismes centraux. L'équipe des Ressources humaines continuera d'analyser les différentes options offertes pour favoriser l'embauche de personnes en situation de handicap, et en fera la promotion.

- **Confier la fonction d'accessibilité au champion de l'équité en matière d'emploi, de la diversité et de l'inclusion.**

Mise en œuvre terminée

En mai 2023, le Commissariat a informé son personnel, sur son site intranet, que la fonction de champion de l'accessibilité revenait au champion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Depuis, le champion de l'accessibilité a participé à de nombreuses initiatives, et communiqué les activités prévues dans le Plan sur l'accessibilité à l'ensemble du personnel.

- **Ajouter une section sur le site intranet du Commissariat afin d'orienter les employés vers l'ensemble des ressources et des renseignements disponibles concernant l'accessibilité.**

Mise en œuvre terminée

Le site intranet du Commissariat propose maintenant une section remplie d'une gamme de ressources et de renseignements sur l'accessibilité.

- **Mettre en œuvre la nouvelle exigence liée aux méthodes d'évaluation prévue par la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* à l'aide du guide sur la détermination des préjugés et des obstacles relatifs aux méthodes d'évaluation de la Commission de la fonction publique.**

Mise en œuvre terminée

En s'inspirant du guide de la Commission de la fonction publique, le Commissariat a réussi à mettre en pratique les nouvelles exigences de la [Loi sur l'emploi dans la fonction publique](#) en matière de méthodes d'évaluation.

- **Rappeler aux employés le Plan sur l’accessibilité du Commissariat et les encourager à signaler les obstacles rencontrés par le personnel visé.**

Mise en œuvre terminée

En octobre 2024, un rappel a été publié sur le site intranet du Commissariat pour inviter le personnel à consulter le Plan sur l’accessibilité et à signaler les obstacles.

- **Envoyer une nouvelle lettre d’appel concernant l’auto-identification.**

Mise en œuvre terminée

En date de septembre 2024, le nouveau questionnaire d’auto-identification du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada n’avait toujours pas été publié, et aucune date de lancement n’a été confirmée.

Ainsi, en novembre 2024, une lettre d’appel a été publiée sur le site intranet du Commissariat à l’intention du personnel afin de l’encourager à remplir le Formulaire de déclaration volontaire sur l’équité en matière d’emploi dans les cas où cela n’aurait pas été fait, ou pour ceux dont la situation aurait changé.

- **Accroître l’utilisation des répertoires des personnes en situation de handicap des organismes centraux (p. ex. le Programme fédéral d’expérience de travail étudiant).**

Mise en œuvre terminée

Diverses interventions ont servi à accroître l’utilisation de ces répertoires. En août et en novembre 2024, un message a été envoyé aux membres de la direction pour promouvoir l’embauche de personnes en situation de handicap et la diffusion de bassins de candidats.

Malgré les efforts susmentionnés, les données disponibles ne permettent pas de démontrer une hausse de l’utilisation des répertoires de personnes en situation de handicap des organismes centraux. L’équipe des Ressources humaines continuera d’analyser les différentes options offertes pour favoriser l’embauche de personnes en situation de handicap, et en fera la promotion. Les gestionnaires sont invités à démontrer des efforts dans ce sens.

- **Examiner les systèmes, les processus et les politiques d’équité en matière d’emploi afin de cerner et de corriger les lacunes.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat a terminé, avant juin 2024, son examen des systèmes, des processus et des politiques en matière d’emploi visant à repérer les améliorations requises et mettre en place un plan d’action.

- **Assurer la liaison avec le Bureau de l’accessibilité au sein de la fonction publique afin de déterminer si le Commissariat pourrait adopter des pratiques exemplaires.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat continue d’assurer la liaison avec le Bureau de l’accessibilité au sein de la fonction publique afin de déterminer les pratiques exemplaires.

- **Trouver une conférencière ou un conférencier membre du Bureau des conférenciers fédéraux pour parler de diversité et d'inclusion à l'ensemble du personnel (à la réunion générale annuelle ou à l'occasion de la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada, entre autres).**

Mise en œuvre terminée

Une conférencière a donné une présentation à l'ensemble du personnel lors de la rencontre générale annuelle de 2024. La diversité, l'inclusion et la résilience comptaient parmi les sujets abordés.

- **Offrir à l'ensemble du personnel de la formation sur la création de documents et de courriels accessibles.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat a fait la promotion et offert à l'ensemble du personnel de la formation sur la création de documents et de courriels accessibles.

- **Offrir à l'ensemble du personnel de la formation sur le langage clair.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat a fait la promotion et offert à l'ensemble du personnel de la formation sur le langage clair.

- **Ajouter à la liste de vérification des gestionnaires l'obligation de suivre des cours sur la création de documents accessibles et sur le langage clair en ce qui concerne la gestion du rendement, le cas échéant.**

Mise en œuvre terminée

En ce qui a trait à la gestion du rendement, la liste de vérification destinée aux gestionnaires comprend un lien vers la liste de formation recommandée et propose des cours sur la création de documents accessibles et sur le langage clair.

- **Examiner et modifier les documents liés à l'emploi (p. ex. les formulaires) pour veiller à ce qu'ils soient dans un format accessible.**

Mise en œuvre terminée et continue

Les documents liés à l'emploi sont graduellement mis à jour et offerts dans un format accessible.

- **Rappeler aux employés le plan sur l'accessibilité du Commissariat et les encourager à signaler les obstacles rencontrés par le personnel visé.**

Mise en œuvre terminée

Dans le cadre de préparation de chaque rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan sur l'accessibilité 2023-2025, l'ensemble des employés reçoivent une invitation à communiquer les obstacles qu'ils rencontrent, le cas échéant.

- **Envoyer une lettre d'appel concernant l'auto-identification.**

Mise en œuvre terminée

L'ensemble du personnel du Commissariat reçoit chaque année en novembre une lettre d'appel concernant l'auto-identification. Une campagne personnalisée où les équipes seront sensibilisées en personne est également prévue.

- **Faire la promotion du programme VivreTravaillerJouer.**

Mise en œuvre terminée

L'initiative VivreTravaillerJouer est gérée par un organisme communautaire d'Ottawa. Des représentants de l'organisme ont donné une présentation sur le recrutement et l'accompagnement de personnes en situation de handicap dans le milieu de travail aux gestionnaires du Commissariat.

- **Accroître l'utilisation des répertoires de personnes en situation de handicap des organismes centraux (p. ex. le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant).**

Mise en œuvre terminée

Les gestionnaires du Commissariat ont été informés des différents programmes offerts par le gouvernement fédéral concernant le recrutement de personnes en situation de handicap.

Environnement bâti

Le Plan sur l'accessibilité 2023-2025 du Commissariat établit les pratiques exemplaires ci-dessous et cerne les obstacles qui suivent.

Pratiques exemplaires établies dans le Plan sur l'accessibilité 2023-2025

Pratiques exemplaires courantes

- Le Commissariat a tenu compte des normes d'accessibilité lors de la conception du réaménagement des bureaux en 2022.
- Les Services administratifs veillent à l'accessibilité de l'immeuble.
- Les Services administratifs mettent en œuvre les recommandations du Comité de santé et de sécurité concernant l'accessibilité.

Pratiques exemplaires actuelles

- Examiner les procédures d'évacuation d'urgence et les mettre à jour, au besoin, pour s'assurer que le système d'accompagnateur est en place et qu'il fonctionne.
- Veiller à l'existence d'un système de volontaires pour les situations d'urgence en milieu de travail et offrir la formation requise.
- Mettre à jour les listes des agents de sécurité incendie et veiller à leur formation.
- Veiller à l'identification et la formation des secouristes en réanimation cardio-respiratoire.

- Veiller à ce que des inspections de la santé et de la sécurité au travail se déroulent régulièrement, et à consigner adéquatement les incidents.
- Veiller à résoudre les problèmes liés à la santé et à la sécurité au travail.
- Veiller à ce que tout réaménagement de bureaux tienne compte des plus récentes normes d'accessibilité.
- Veiller à une mise à jour régulière de la liste des personnes à mobilité réduite.

Obstacles cernés dans le Plan d'accessibilité

- Certaines salles des dossiers pourraient ne pas respecter toutes les exigences en matière d'accessibilité.
- Les portes ne sont pas toutes équipées de plaques d'actionnement pour les personnes en situation de handicap.
- Les immeubles en région pourraient ne pas être complètement accessibles.

Initiatives du Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- **Examiner la conception de la signalisation et des panneaux d'orientation.**

Mise en œuvre terminée

L'ensemble de la signalisation et des panneaux d'orientation dans les bureaux du Commissariat ont été examinés afin de rendre l'information accessible à l'ensemble des employés.

- **Documenter les plans d'évacuation pour les employés en situation de handicap.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat a mis en place les plans d'évacuation pour l'ensemble de ses employés, y compris les employés en situation de handicap.

- **Élaborer une liste de vérification de l'accessibilité pour les inspections.**

Mise en œuvre terminée

Une liste de vérification reflétant la réalité organisationnelle et opérationnelle du Commissariat a été élaborée et sert aux inspections effectuées sur place.

- **Examiner l'accessibilité des immeubles et des milieux de travail dans toutes les régions.**

Mise en œuvre partielle

L'examen de l'accessibilité des immeubles et des milieux de travail est en cours, alors que près de la moitié des bureaux ont été visités. Au fur et à mesure que l'équipe se déplacera dans les autres régions, la vérification des autres bureaux se poursuivra. Toutes les vérifications reposent sur la liste mentionnée ci-dessus.

- **Examiner les obstacles physiques sur place.**

Mise en œuvre partielle

L'examen des obstacles physiques sur place a lieu au fur et à mesure que les examens de l'accessibilité sont effectués. Ce travail se poursuivra afin d'examiner tous les bureaux régionaux.

- **Analyser la possibilité d'examiner l'environnement bâti en fonction des exigences de la plus récente version de la norme CSA B651-18.**

Mise en œuvre terminée

La préparation de la liste de vérification en vue des inspections du bureau central et des bureaux régionaux du Commissariat a considéré les directives de la norme CSA/ASC B651 publiée par Normes d'accessibilité Canada.

- **Demander à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) de veiller à ce que les avertisseurs de fumée, les alarmes incendie et les autres alarmes d'urgence émettent à la fois un signal sonore et visuel.**

Mise en œuvre terminée

Les bureaux du Commissariat répondent aux obligations minimales de la loi par rapport à cet article.

Technologies de l'information et des communications

Le Plan sur l'accessibilité 2023-2025 du Commissariat établit les pratiques exemplaires ci-dessous et cerne les obstacles qui suivent.

Pratiques exemplaires établies dans le Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- Le Commissariat respecte la Norme sur l'accessibilité des sites Web du Conseil du Trésor. Par exemple, le site Web, y compris tout le contenu ajouté en 2024, est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web au niveau AA (contenu perceptible, navigation utilisable, contenu compréhensible et site robuste et compatible avec les technologies d'assistance).
- Les postes de travail sont équipés de façon à répondre aux besoins des employés.
- L'équipe des technologies de l'information répond rapidement à toutes les demandes de mesures d'adaptation.

Obstacles cernés dans le Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- Certaines applications peuvent ne pas respecter toutes les normes d'accessibilité.
- Le Commissariat ne connaît peut-être pas toutes les exigences prévues par les normes d'accessibilité.

Initiatives du Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- **Rechercher les normes d'accessibilité existantes**

Mise en œuvre terminée

Les normes d'accessibilité applicables aux technologies de l'information et des communications (TIC) continuent d'évoluer, et le Commissariat suit ces développements afin de déterminer les dimensions applicables à sa réalité organisationnelle.

- **Cerner et adopter les normes d'accessibilité qui correspondent aux besoins du Commissariat.**

Mise en œuvre terminée et continue

Les normes d'accessibilité existantes ont été établies et révisées en fonction de leur applicabilité au Commissariat. À partir de cette révision, les normes d'accessibilité qui correspondent aux besoins du Commissariat ont été déterminées. Le Commissariat mène une consultation auprès de Services publics et Approvisionnement Canada et de Services partagés Canada au sujet de deux initiatives dans le domaine de l'automatisation des analyses et l'élaboration des mesures. Nous poursuivrons cette consultation et surveillerons l'évolution de ces initiatives.

- **Consulter les responsables du Programme d'accessibilité, d'adaptation et de technologie informatique adaptée au sujet de la technologie de pointe.**

Mise en œuvre terminée

Les consultations ont été réalisées et l'information est intégrée en continu dans la gestion des TIC.

- **Mener une analyse des lacunes des normes actuellement utilisées pour les applications et l'équipement.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat a terminé l'analyse des lacunes des normes actuellement utilisées pour les applications et l'équipement et, sur cette base, il travaille en continu pour en élargir l'accessibilité. Certains défis demeurent, comme le recours aux formulaires PDF, qui pose certains défis en matière d'accessibilité. L'utilisation accrue de l'application Dynamics 365 de Microsoft réduira éventuellement le recours aux formulaires PDF.

- **Exiger l'inclusion des clauses en matière d'accessibilité dans les contrats d'acquisition de technologies.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat a respecté l'obligation d'inclure des clauses en matière d'accessibilité dans les contrats d'acquisition de technologies.

- **Explorer les possibilités relatives aux technologies de collaboration plus accessibles, y compris Teams (p. ex. le sous-titrage codé, l'enregistrement).**

Mise en œuvre terminée

Selon une évaluation initiale, le sous-titrage codé pose des défis en matière de langues officielles. Le Commissariat continue d'évaluer les autres fonctions.

- **Appuyer d'autres directions générales, au besoin, si des membres de la population canadienne éprouvent des difficultés techniques au moment de remplir des formulaires du Commissariat ou de demander et d'utiliser les services du Commissariat.**

Mise en œuvre terminée

La Direction de la gestion de l'information et des technologies de l'information continue de soutenir les autres directions générales du Commissariat lorsque des membres de la population canadienne demandent de l'aide pour l'utilisation technique des formulaires du Commissariat.

- **Élaborer un plan d'action pluriannuel pour donner suite aux résultats de l'analyse des lacunes.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat a ciblé les principales lacunes en lien avec l'accessibilité des TIC et s'assure d'intégrer ces considérations dans la gestion des technologies en place et dans l'acquisition de nouvelles technologies.

- **Exiger l'inclusion de clauses en matière d'accessibilité dans les contrats d'acquisition de technologies.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat intègre les considérations liées à l'accessibilité dans l'acquisition de nouvelles technologies. Toutefois, le Commissariat se voit limité par ce qu'offrent les fournisseurs de technologies.

- **Consulter les réseaux d'échange de pratiques sur GCconnex et GCcollab, et les intégrer en vue de cerner les pratiques exemplaires et de transmettre les leçons apprises en ce qui concerne le respect des exigences en matière d'accessibilité.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat continue de collaborer avec les autres institutions fédérales et participe aux différents réseaux d'échanges. Au besoin, il collabore également avec Services partagés Canada et son Programme d'accessibilité, d'adaptation et de technologie informatique adaptée.

Communications autres que les technologies de l'information et des communications

Le Plan sur l'accessibilité 2023-2025 du Commissariat établit les pratiques exemplaires ci-dessous et cerne les obstacles qui suivent.

Pratiques exemplaires établies dans le Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- Le Commissariat a conclu un contrat avec une ressource externe pour que cette dernière examine tous les bulletins d'interprétation publiés sur son site Web, afin de s'assurer qu'ils

ont été rédigés en langage clair. Depuis, le site Web a fait l'objet d'une refonte. Ces bulletins sont maintenant intégrés à l'ensemble du contenu du site, rédigés en langage clair.

- Le système de gestion du contenu Web du Commissariat favorise l'accessibilité.
- Lorsque le Commissariat publie des vidéos en ligne, des sous-titres sont intégrés ou des transcriptions ajoutées (dans le cas des vidéos qui ne contiennent que du texte).
- Du texte simple est affiché sous les images du site Web pour rendre accessible tout texte qui apparaît dans une infographie.
- Du texte alternatif descriptif est programmé pour le contenu visuel affiché sur le site Web ainsi que sur les médias sociaux (Facebook, X, Instagram).
- Les formulaires générés automatiquement sur le site Web du Commissariat sont conçus de façon à assurer l'accessibilité.
- Le contraste des couleurs est pris en compte dans le contexte de l'élaboration de contenu Web.
- Des titres appropriés sont utilisés pour organiser la structure du contenu Web.
- Il est possible d'accéder à tout le contenu Web uniquement au moyen d'un clavier de façon logique.

Obstacles cernés dans le Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- Les documents et les présentations créés par des employés du Commissariat, que ce soit pour usage interne ou externe, ne sont pas toujours accessibles.
- L'organisation des réunions, des activités et des séances de formation internes ou externes ne tient pas toujours compte des exigences en matière d'accessibilité.

Initiatives du Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- **Éviter l'utilisation du format GIF et des émojis dans les publications sur les médias sociaux.**

Mise en œuvre terminée

Les nouvelles [Lignes directrices sur l'accessibilité des produits et des activités de communication](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, y compris les pratiques exemplaires, ont été adoptées par la Direction des communications et communiquées aux membres du personnel. La nouvelle stratégie relative aux médias sociaux (juillet 2024) du Commissariat présente de nombreuses meilleures pratiques et directives en matière d'accessibilité.

Nous appliquons donc les pratiques suivantes :

- **Texte alternatif pour les images** : Le texte alternatif ou descriptif sert à décrire l'image et comprend tout texte présent sur l'image. Cette pratique est importante pour les utilisatrices et utilisateurs malvoyants qui ont recours à des lecteurs d'écran.
- **Sous-titrage des vidéos** : Les sous-titres des paroles prononcées dans des vidéos sont inclus pour les personnes malentendantes ou qui ne parlent pas la langue officielle parlée dans la vidéo. De plus, les microvidéos (*reel*) se naviguent souvent en mode sourdine, ce qui assure la livraison du message à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs.

- **Mots-clics en notation chameau** : La notation chameau est la convention de nommage selon laquelle la première lettre de chaque mot doit être en majuscule. Cette façon de faire permet aux personnes qui utilisent un lecteur d'écran d'entendre les mots individuellement, plutôt qu'un mot incohérent.
- **Les émojis et les émoticônes ne remplacent pas un mot** : Les logiciels de lecture d'écran ne lisent pas les émojis ni les émoticônes, mais les décrivent. Cela peut dérouter l'utilisatrice ou l'utilisateur si des émojis remplacent des mots, si un seul message contient trop d'émojis ou si aucun espace ne figure entre eux. Il faut donc limiter le recours aux émojis et veiller à ce qu'ils ne remplacent pas les mots dans les messages.
- **Messages rédigés en langage clair** : Les messages publiés sur nos médias sociaux doivent absolument suivre les règles de l'écriture en langage clair et simple, soit de vulgariser, d'éviter l'utilisation de la voix passive et d'acronymes inconnus ou peu communs, d'éviter le jargon et de veiller à ce que le message puisse être compris par la plus grande partie de la population possible.
- **Contraste suffisant des couleurs dans les images** : Nous comprenons l'importance d'un contraste suffisant des couleurs pour garantir la lisibilité des textes dans les images et dans les graphiques. Ainsi, nous veillons à ce que nos choix de couleurs répondent aux exigences de base pour assurer une visibilité adéquate, tout en continuant à améliorer nos pratiques.
- **Renvois vers le Web accessible** : Tout lien inclus dans nos publications sur les médias sociaux redirige vers du contenu Web accessible.

Les médias sociaux (X, Facebook, Instagram, YouTube et LinkedIn), en tant que prestataires de services tiers, ne sont pas tenus de respecter les politiques d'accessibilité Web du gouvernement du Canada.

- **Contraster les couleurs de façon appropriée sur les plateformes de médias sociaux du Commissariat.**

Mise en œuvre terminée

La refonte du site Web du Commissariat adopte une nouvelle identité visuelle conforme aux exigences et aux normes d'accessibilité qui s'applique également aux plateformes de médias sociaux. Même les messages qui ne reprennent pas la signature visuelle du Commissariat et qui sont de nature thématique respectent un contraste de couleurs approprié et mesuré.

- **Effectuer un examen général du site Web pour veiller à ce que le contenu soit actuel et déterminer si le matériel doit être archivé ou adapté aux normes.**

Mise en œuvre terminée

La refonte du site Web du Commissariat implique une mise à jour du contenu du site et l'archivage de tout contenu désuet. Le contenu du site fait régulièrement l'objet de vérifications et de mises à jour, puisque le site Web est considéré comme une plateforme évolutive.

- **Respecter les lignes directrices pour les activités et les produits de communication accessibles, le cas échéant.**

Mise en œuvre terminée

La refonte du site Web du Commissariat entraîne l'adoption d'une nouvelle identité visuelle dont les lignes directrices seront suivies de façon continue. Les produits de communications destinés au public (site Web, communiqués de presse, contenu pour les médias sociaux, réponses aux demandes médiatiques) sont rédigés en langage clair, simple et concis.

En nous appuyant sur les lignes directrices du centre, nous avons élaboré nos propres instructions adaptées à notre contexte, et nous veillons à les appliquer à l'ensemble de nos produits de communication.

De plus, une révision des outils et des pratiques de l'activité des ateliers sur les langues officielles aux institutions fédérales en fonction des bonnes pratiques en accessibilité a permis de reconstruire les présentations PowerPoint dans un format unilingue, et de modifier les procédures pour que l'ensemble des participants reçoivent à l'avance les présentations dans les deux langues.

- **Veiller à tenir compte de l'accessibilité dans l'élaboration des produits de communication.**

Mise en œuvre terminée

La Direction des communications a publié, communiqué et adopté les nouvelles Lignes directrices sur l'accessibilité des produits et des activités de communication du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, y compris les pratiques exemplaires.

Nous avons adapté ces lignes directrices à notre contexte et formulé des instructions précises selon le type de produit de communication. Aussi, nous veillons à les appliquer systématiquement et à en assurer le suivi.

Le Commissariat a informé son personnel de l'adoption des bonnes pratiques mises de l'avant par le Bureau de l'accessibilité des technologies de l'information d'Emploi et Développement social Canada.

- **Créer une liste de vérification pour le personnel afin de garantir que tous les documents publiés sur le site Web du Commissariat sont accessibles et rédigés en langage clair, si possible.**

Mise en œuvre terminée

La procédure pour publier sur le [site Web du Commissariat](#) confirme ce besoin et exige une vérification de la part de l'équipe Web en ce qui a trait à l'accessibilité et au langage simple. Cette procédure est toujours en place. La [Norme sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Canada](#) détaille les éléments à vérifier.

- S'il y a des images, inclure des textes alternatifs descriptifs.
- S'il y a des vidéos, inclure des sous-titres et des transcriptions.
- S'il y a des liens, fournir des liens avec des descriptions claires.
- Organiser le texte pour assurer une hiérarchie de titres claire.
- Écrire en langage simple et clair.

- Donner des instructions précises pour les fonctionnalités interactives, comme nos formulaires, qui indiquent aussi de façon claire la validation d'un élément manquant ou défectueux.

La refonte du site Web permet d'assurer un contraste suffisant entre le texte et l'arrière-plan par une palette de couleurs. La navigation au clavier demeure possible, tout comme la mise en évidence des éléments sélectionnés et la compatibilité avec les technologies d'assistance.

- **Modifier les gabarits de présentation et de documents afin qu'ils respectent les exigences en matière d'accessibilité, et les publier sur le site intranet du Commissariat.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat a refait l'ensemble de ses gabarits de présentation et de documents afin qu'ils respectent pleinement les exigences en matière d'accessibilité, incluant ceux qui relèvent des ateliers destinés au personnel des institutions fédérales. Tous ces gabarits ont été mis à la disposition de l'ensemble du personnel sur le site intranet pour la préparation de tout produit ou présentation. Conçus selon les bonnes pratiques en accessibilité, ils sont accompagnés d'instructions pour assurer leur accessibilité maximale.

- **Transmettre les connaissances en matière de communications accessibles aux autres directions générales au moyen de séances de sensibilisation et de documents (p. ex. formatage, italique, colonnes, contraste de couleurs, photos, puces, taille de la police).**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat a rédigé ses propres lignes directrices et gabarits accompagnés d'instructions détaillées pour la préparation de documents Word, de courriels, de présentations PowerPoint et d'autres produits de communication. Les autres directions générales y ont accès par l'entremise de l'intranet et de campagnes de sensibilisation écrites. Ainsi, les exigences en matière d'accessibilité et les bonnes pratiques en communications accessibles sont intégrées dans tous les produits.

- **Veiller à ce que la ou le webmestre du Commissariat utilise des rôles ARIA (suite d'applications Internet enrichies accessible) sur le site Web.**

Mise en œuvre terminée

Le webmestre du Commissariat utilise des rôles ARIA quand c'est nécessaire.

- **Assurer l'adaptabilité de la conception du site Web du Commissariat.**

Mise en œuvre terminée

Nous avons veillé à l'adaptabilité de la conception du site Web du Commissariat lors de sa refonte. Ainsi, depuis juin 2023, le site Web est réactif et s'ajuste automatiquement à toute taille d'écran, ce qui assure une expérience fluide sur un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent. Le contenu est donc accessible et navigable sur toutes les plateformes. Ce mode réactif implique des techniques de codage, comme les règles CSS et les « media queries », pour adapter le contenu en fonction des caractéristiques de l'appareil et de son orientation.

- **Veiller à ce que l'organisation des réunions, des activités et des séances de formation du Commissariat tienne compte des exigences en matière d'accessibilité à l'aide d'une liste de vérification à l'intention des organisateurs.**

Mise en œuvre terminée

Des documents qui appuient l'importance d'intégrer les exigences en matière d'accessibilité dans les réunions ont été élaborés et communiqués à l'ensemble du personnel.

L'organisation de la rencontre générale annuelle tenue en juin dernier s'est appuyée sur les plus récentes lignes directrices en matière d'accessibilité, jusque dans son modèle de livraison PowerPoint. Cette rencontre, soulignée comme une démonstration pratique de l'application de ces normes, a servi d'exemple concret pour l'ensemble du personnel.

- **Adapter les présentations existantes en fonction du nouveau gabarit.**

Mise en œuvre terminée

L'ensemble des employés du Commissariat a accès aux nouveaux gabarits.

Les présentations sur les bonnes pratiques aux institutions fédérales reconstruites figurent dans le nouveau gabarit. D'autres produits de communication ont fait l'objet d'une adaptation, notamment les courriels du commissaire et les ententes envoyées aux institutions fédérales dans le cadre d'enquêtes, ce qui assure le respect des normes d'accessibilité à travers toutes les communications.

- **Envisager de produire des documents clés dans des médias substituts (p. ex. le braille, les gros caractères) au besoin.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat est en mesure de fournir des documents dans des médias substituts lors de la formulation d'une demande à cet égard. Ces substituts, offerts systématiquement, correspondent à des formats alternatifs accessibles. Par exemple, après une présentation en PowerPoint, le document peut être distribué par courriel accompagné d'une version simplifiée en Word, et toute infographie ou tout graphique présentant des données peut s'accompagner d'une version texte descriptive.

Le personnel a également été sensibilisé aux autres demandes possibles, incluant le braille et les gros caractères, et l'équipe des communications demeure à sa disposition pour la création ad hoc de tels produits.

- **Créer une liste de vérification pour garantir que les documents produits par des clients sont dans un format accessible avant de les publier sur le site intranet (p. ex. le fil de nouvelles).**

Mise en œuvre terminée

L'équipe des communications a rédigé des lignes directrices internes et des instructions détaillées pour la création et la livraison de documents et de présentations accessibles. Ces documents incluent des listes de vérification, encore plus complètes, qui répondent à la demande du personnel qui demande davantage de précisions sur la manière d'assurer l'accessibilité dans ses

produits. Ces lignes directrices et instructions, disponibles sur l'intranet, ont fait l'objet de campagnes de sensibilisation auprès du personnel.

Acquisition de biens, de services et d'installations

Le Plan sur l'accessibilité 2023-2025 du Commissariat établit les pratiques exemplaires ci-dessous et cerne les obstacles qui suivent.

Pratiques exemplaires établies dans le Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- Le formulaire de demande de biens et de services comprend une section pour aider les employés à déterminer les considérations en matière d'accessibilité exigées pour les biens et les services, de façon à garantir que le produit livrable dispose de fonctions d'accessibilité.
- Le Commissariat a dressé une liste de vérification pour aider les responsables d'activités de l'organisation à établir les exigences en matière d'accessibilité en fonction de différents scénarios.
- Les documents de demande de propositions qu'utilise l'équipe d'approvisionnement sont accessibles.
- Les gabarits de Services publics et Approvisionnement Canada qu'utilise le Commissariat sont dans un format accessible.

Obstacles cernés dans le Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- Les documents et les formulaires d'approvisionnement ne sont pas tous offerts dans un format accessible.
- Les responsables opérationnels ne connaissent pas leurs obligations en matière d'accessibilité dans le contexte de la passation de marchés pour des biens et des services.

Initiatives du Plan sur l'accessibilité 2023-2025

- **Assurer la liaison avec Services publics et Approvisionnement Canada afin de déterminer et d'ajouter des clauses en matière d'accessibilité aux documents d'approvisionnement.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat communique régulièrement avec Services publics et Approvisionnement Canada afin de pouvoir inclure, le cas échéant, les clauses en matière d'accessibilité aux documents d'approvisionnement.

- **Demeurer au fait des améliorations de Services publics et Approvisionnement Canada en ce qui concerne l'approvisionnement accessible, et les mettre en œuvre lorsque possible.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat assiste aux réunions du Conseil consultatif des clients de Services publics et Approvisionnement Canada, un forum de diffusion d'information avec des ministères clients, dont

le Commissariat aux langues officielles, qui aborde notamment la question de l'accessibilité des marchés publics.

- **Réviser le formulaire d'attestation d'accessibilité qu'utilisent les responsables opérationnels de l'organisation en vue de recueillir plus de renseignements.**

Mise en œuvre terminée

Les responsables opérationnels de l'organisation utilisent le formulaire révisé.

- **Cerner et adopter des pratiques exemplaires en effectuant du réseautage dans le réseau d'échange de pratiques de GCpédia.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat participe activement au réseau d'échange de GCpédia, et collabore étroitement avec les intervenants clés, notamment Services publics et Approvisionnement Canada et Services partagés Canada.

- **Rechercher des formations et des activités du gouvernement du Canada sur l'approvisionnement accessible et y participer.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat participe aux différentes activités de formation et d'échanges impliquant les intervenants clés dans le domaine de l'approvisionnement au gouvernement fédéral.

- **Suivre les cours de l'École de la fonction publique du Canada sur la lisibilité et la conversion de documents en format PDF pour les personnes malvoyantes.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat a participé au cours et continue d'explorer les options afin de rendre les documents PDF plus accessibles. La mise en œuvre de l'application Dynamics 365 réduira l'utilisation du format PDF au sein de l'organisation.

- **Explorer les possibilités de passation de contrats pour accéder à d'autres services d'accessibilité, au besoin, pour faire face à des situations ponctuelles (p. ex. services d'interprétation en langue des signes, services de publication en braille).**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat a ciblé certaines options à considérer pour l'accès à des services spécialisés en appui à l'accessibilité, et ce processus se poursuit.

- **Surveiller le carrefour de l'accessibilité du gouvernement du Canada et adopter les pratiques exemplaires, le cas échéant.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat surveille, de façon continue, le carrefour de l'accessibilité pour toutes les nouvelles pratiques.

- **Réviser les documents d’approvisionnement actuels en vue de les simplifier si possible, d’en accroître la lisibilité et d’en améliorer la facilité d’utilisation.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat révisé sur une base continue les documents utilisés aux fins de l’approvisionnement. L’objectif est de maintenir un équilibre entre la simplification et l’importance d’inclure toute l’information requise à des fins contractuelles.

- **Réviser le matériel d’approvisionnement accessible sur le site intranet et le mettre à jour, au besoin.**

Mise en œuvre terminée

Le Commissariat révisé sur une base continue le matériel accessible sur le site intranet. La mise en œuvre de l’application Dynamics 365 facilitera ce processus.

Conception et prestation de programmes et de services

Le Plan sur l’accessibilité 2023-2025 du Commissariat établit les pratiques exemplaires ci-dessous et cerne les obstacles qui suivent.

Pratiques exemplaires établies dans le Plan sur l’accessibilité 2023-2025

- À la suite de présentations et de communications, le Commissariat offre diverses options de rétroaction (par écrit, par courriel) aux institutions fédérales, au personnel et aux personnes qui déposent des plaintes.

Obstacles cernés dans le Plan sur l’accessibilité 2023-2025

- Tenir compte de l’accessibilité tout en veillant à ce que les produits de communication attirent et intéressent la tranche la plus jeune du public cible du Commissariat.
- Actuellement, le formulaire de plainte en ligne et le sondage sur la satisfaction ne comprennent aucune question liée à l’accessibilité ou aux besoins spéciaux.
- Les principaux points de contact avec le public dans le cadre des enquêtes et des suivis ne sont pas offerts dans un format accessible.

Initiatives du Plan sur l’accessibilité 2023-2025

- **Examiner tous les gabarits et le matériel de communication liés aux enquêtes et aux suivis pour résoudre les problèmes en matière d’accessibilité.**

Mise en œuvre terminée

Dans le cadre de l’adoption de la *Loi visant l’égalité réelle entre les langues officielles du Canada*, les gabarits des rapports d’enquête et de suivi, ainsi que le matériel de communication, ont fait l’objet d’une révision pour veiller à ce que le langage utilisé évite la distinction de genre. Le guide pour le traitement des plaintes, également revu et mis à jour, inclut maintenant une composante sur l’accessibilité.

- **Examiner les points de service du Commissariat afin de s’assurer qu’ils respectent les exigences en matière d’accessibilité et utilisent le sondage sur la satisfaction afin de déterminer les obstacles à l’accessibilité existants, le cas échéant.**

Mise en œuvre terminée

Dans le contexte de l’adoption de la *Loi visant l’égalité réelle entre les langues officielles du Canada*, la structure organisationnelle du Commissariat a été revue. En outre, un nouveau Centre de gestion des plaintes et des demandes a vu le jour, sous la forme d’un carrefour organisationnel qui centralise tous les points de service du Commissariat. Le sondage sur la satisfaction a également fait l’objet d’une révision en 2024 pour tenir compte des questions en matière d’accessibilité.

- **Modifier le formulaire de plainte en ligne afin que les personnes qui déposent une plainte puissent préciser leurs besoins particuliers ou mesures d’adaptation, le cas échéant.**

Mise en œuvre terminée avec mesure alternative

La page Web de plainte inclut en outre l’information requise pour le dépôt d’une plainte par processus alternatifs comme le téléphone ou la poste.

Transport

Le Plan sur l’accessibilité 2023-2025 du Commissariat n’établit pas de pratiques exemplaires, ne cerne pas de défis et ne contient pas d’initiatives en matière de transport, car le Commissariat n’a pas de mandat lié à ce domaine.

Consultations

Approche et méthodologie – Manière dont le personnel en situation de handicap a été consulté

L’élaboration du présent rapport d’étape repose sur une série de consultations auprès du personnel et des gestionnaires du Commissariat, par le moyen de rencontres de groupes et de rencontres de suivi.

En outre, le Commissariat a tenu une consultation auprès de ses employés en situation de handicap. Le 3 septembre 2025, l’équipe de l’orientation stratégique et de la recherche a envoyé un courriel d’appel à consultation à l’ensemble du personnel du Commissariat.

Ce courriel invitait les membres du personnel en situation de handicap, qu’il soit auto identifiée ou non, à participer à la consultation de l’une de deux façons, selon leur préférence :

La première option était de participer à une entrevue semi-dirigée en personne ou en visioconférence, avec l’une des représentantes de l’équipe des Ressources humaines.

La deuxième option était de répondre par écrit au questionnaire d’entrevue.

Le personnel concerné pouvait manifester son intérêt en envoyant un message à la boîte courriel accessibilite-accessibility@clo-ocol.gc.ca, laquelle a également servi à assurer le suivi de la consultation.

Au total, quatre membres du personnel du Commissariat ont manifesté leur intérêt à donner leur rétroaction sur la mise en œuvre du Plan sur l'accessibilité. Ces consultations ont mis en lumière des considérations dont le Commissariat tiendra compte lors de l'élaboration du prochain plan d'accessibilité.